

Journal du Lot

LE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LE « JOURNAL DU LOT »

A SES LECTEURS

L'équilibre du Budget

Après ses dernières résolutions, la commission du budget se trouvait en présence d'un écart de 4.335.000 francs entre les dépenses et les recettes pour 1899.

Elle s'est réunie mercredi, au Palais Bourbon, pour entendre le ministre des finances qui a d'abord indiqué qu'à l'aide de mesures destinées à réprimer la fraude en matières de contributions indirectes, on pouvait prévoir une augmentation de recettes qu'il a évaluée à 4 millions environ.

Il a ensuite fait connaître qu'après un nouvel examen, le ministre des travaux publics estimait que les prévisions premières de dépenses pour les garanties d'intérêts à payer aux compagnies de chemins de fer pouvaient être réduites de 2 millions et demi.

Voilà bien des recettes établies sur le papier. Néanmoins M. Peytral a constaté que, dans ces conditions, l'équilibre pouvait être établi sans avoir recours aux ressources exceptionnelles qu'il avait primitivement proposées (montant des mandats postaux impayés et périmés en ces dernières années et augmentation du prix des tabacs et cigares de luxe).

Le ministre a alors insisté pour que tout ou partie de la ressource provenant des mandats postaux périmés fut employé à l'amortissement, qui se trouverait ainsi augmenté dans des proportions importantes par rapport à celui effectué en 1898.

Ces recettes trouvées, la commission a, en premier lieu, décidé de faire état de l'augmentation de recette de 4 millions prévue comme devant résulter des mesures de répression de la fraude dans les contributions indirectes.

En second lieu, elle a résolu — n'ayant pas besoin de davantage — de ne réduire que de 800.000 francs les prévisions de dépenses pour les garanties d'intérêts, qu'elle-même avait précédemment diminuées déjà, d'ailleurs, de 1.300.000 francs.

L'équilibre s'est trouvé, dès lors, réalisé, avec un léger excédent de recettes de 465.000 francs.

Quant à l'emploi du montant des mandats postaux périmés à l'amortissement, réclamé par M. Peytral, la commission — qui avait antérieurement jugé que cette ressource devait faire retour à la dette flottante, à laquelle elle appartient, suivant elle — a sursis à statuer à cet égard.

L'affaire Dreyfus

Le dossier secret

Ce fameux dossier a été communiqué jeudi à la cour de cassation.

A ce propos les journaux publient des informations diverses.

L'un d'eux annonçait que le dossier secret ne serait livré à la cour de cassation que sous la forme de « photographies » avec des suppressions de noms propres dans les documents.

Cette nouvelle est démentie par le *Journal des Débats* et confirmée avec des détails précis par les *Droits de l'homme*.

L'ex-commandant Estherhazy

On télégraphie de Delft (Pays-Bas) au *Temps* :

Delft 29 décembre.

« Depuis le 19, le commandant Estherhazy est dans un hôtel de Rotterdam sous le faux nom de professeur Maronitsch. Il a reçu hier la visite d'un Anglais de Londres, qui lui a remis un billet de 100 livres. Le bruit circule qu'Estherhazy s'embarquerait sur un vapeur en partance pour l'Amérique ».

Le procès Henry-Reinach

M^{es} Chenu et de Saint-Auban se sont enfin mis d'accord. Ils ont définitivement décidé de poursuivre, au nom de Mme Henry, M. Reinach devant la cour d'assises.

Tous deux assisteront la plaignante. L'assignation sera délivrée mardi prochain.

Causerie

AU GUI L'AN NEUF !

C'est demain le 1^{er} janvier !
Cette pensée réjouit les uns, assombrit les autres.

Elle éveille, selon l'âge ou le tempérament de celui à qui elle se présente, des idées riantes, des espérances joyeuses ou de sombres pensées, des regrets !

Bébé songe aux étrennes qu'il va recevoir et son minois s'illumine.

Papa, lui, songe... à toutes celles qu'il va avoir à donner et son visage se rembrunit.

Madame se demande si monsieur aura la gracieuse attention de lui offrir ce bijou entrevu dans la devanture étincelante du joaillier. Bijou qui lui a arraché maint soupir d'envie que son seigneur et maître... certainement pu entendre !

Et l'espérance la rend joyeuse.

Monsieur voit, par la pensée, le long cortège de ceux à qui il doit distribuer des étrennes. Commerçant, il songe à ses échéances de fin d'année ; fonctionnaire, il pense à la série des visites obligatoires.

Et l'agacement le gagne.

La perspective du jour de l'an a le don, en effet, d'agacer bien des gens.

Je connais nombre de personnes qui, ce jour-là, accrochent leur sonnette pour ne pas être importunés par les gamins et barricaident leur porte pour n'avoir pas de souhaits à formuler. Ce sont de ces esprits chagrins avec lesquels le poète a pu dire :

Le monde est plein de fous et qui n'en veut point voir
Doit entrer dans sa chambre et casser son miroir.

Mais nous, braves gens que nous sommes, ne médions pas de cette fête du 1^{er} jour de l'an. C'est une de ces bonnes vieilles traditions, chères aux peuples qui ont la religion des souvenirs. Elle mérite de ne pas tomber en désuétude.

A ceux que fatigue l'obligation, en ce jour, de serrer nombre de mains tendues, de répondre à maints sourires, d'échanger des vœux plus ou moins sincères, je veux parler un peu des usages établis dans divers pays en ce premier jour de l'année :

Au Japon, dès le lever du soleil, tout le monde est debout. Maris et femmes se saluent respectueusement mais d'une manière toute... japonaise. Qu'on en juge.

« L'épouse se prosterna à trois reprises, dit M. Aimé Humbert, dans sa relation sur le Japon, « puis se relevant à demi elle adresse son compliment, le corps penché en avant et appuyé sur les poignets et sur les paumes de ses mains dont les doigts restent allongés dans la direction des genoux. Sa pose n'est pas des plus gracieuses, mais ainsi le veut la civilité japonaise. L'époux de son côté s'accroupit en face de sa compagne ; les mains pendantes sur les genoux jusqu'à toucher le sol du bout de ses doigts, inclinant légèrement la tête, comme pour prêter d'autant mieux l'oreille ; il témoigne de temps en temps son approbation par quelques sons gutturaux entre coupés d'un long soupire ou d'un sifflement étouffé ! Madame ayant fini, à son tour il prend la parole et de part et d'autre on échange so- lennellement les cadeaux. »

Eh bien vrai, comme dirait Gavroche, ça ne doit pas être drôle toutes ces cérémonies. Combien je préfère la veillée intime dans la chaude intimité de la vie conjugale, en attendant minuit, pour commencer l'année... par un baiser !

Mais attendez il y a mieux :

En Nouvelle-Calédonie, la veille du premier jour de l'an, la mère, — raconte quelque part un voyageur — fait cadeau à son fils d'une jeune fille que celui-ci épouse... jusqu'au lendemain seulement ! Le matin, horreur ! on apprête la jeune femme en daube ou en civet et on la sert entourée de persil ou de cresson, dans un dîner auquel ont été conviés les parents et les amis. C'est ce qu'on appelle dîner avec les membres de sa famille !...

Je ne garantis aucunement l'authenticité de ce récit que mes lectrices ne me pardonneront peut-être pas ! Mais après la raideur japonaise et le... laisser-aller calédonien, nos vieilles coutumes gauloises du « gui l'an neuf » me paraissent charmantes.

Elles ont leur poésie, elles sont une halte dans notre vie agitée ; elles entretiennent l'urbanité, la gaieté, la verve françaises. Elles vivront car elles sont une vivante manifestation de ce sentiment si profondément enraciné dans le cœur des hommes : l'espérance ! BRIND'HERBE.

INFORMATIONS

Visite du président à l'école de guerre

Le président de la République a visité jeudi l'école de guerre.

Il a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur au colonel Ancelle, professeur du cours de fortifications ; la croix de chevalier au capitaine Tempe, écuyer, et les palmes académiques au lieutenant-colonel Chailley, professeur du cours d'état-major.

Puis M. Félix Faure a passé en revue les officiers appartenant aux deux promotions.

Il a assisté à un cours fait par le lieutenant-colonel Lanrezac, professeur de tactique générale.

Le président a visité ensuite diverses parties du bâtiment. Avant de partir il a remercié les professeurs et les officiers du dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs travaux quotidiens.

La Présidence de la Chambre

Il se confirme que la candidature de M. Brisson sera posée à l'élection présidentielle de la Chambre.

La lutte sera très vive entre MM. Deschanel et Brisson.

Convocation d'Électeurs

Sont convoqués pour le dimanche 22 janvier à l'effet d'élire un député : les électeurs de la troisième circonscription de Valenciennes, en remplacement de M. Sirot-Mallez, républicain, décédé, et les électeurs de la première circonscription de Pontivy (Morbihan), en remplacement de M. Langlais, républicain, dont l'élection a été annulée.

La défense des côtes

Désireux d'avoir sans tarder l'avis des généraux Borgnis-Desbordes et Delambre,

M. Doumer a obtenu du gouvernement que ces généraux se rendissent d'abord dans l'Indo-Chine pour arrêter les travaux de défense des côtes.

N'allant pas à Madagascar, ils partiront dimanche avec le gouverneur général.

Les Garnisons des points d'Appui

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Le ministre de la marine, ayant décidé de renforcer les garnisons de tous les ports choisis comme point d'appui de la flotte, Dakar, qui rentre dans cette catégorie, sera l'objet d'une mesure de ce genre. Mais cette mesure n'aura rien de particulier à Dakar. »

Le Travail des femmes et des enfants

La Commission supérieure du travail vient de terminer son rapport sur l'application, pendant l'année 1897, de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Le nombre des établissements, usines ou ateliers existant en 1897 était de 290.305, occupant 2.591.288 ouvriers, dont 223.285 garçons, âgés de moins de dix-huit ans ; 21.182 filles, âgées de moins de dix-huit ans ; 600.408 filles mineures ou femmes, et 1.557.313 hommes au dessus de dix-huit ans.

Les inspecteurs ont visité 125.775 établissements et le nombre des visites et contre-visites a été de 146.504.

Le service d'inspection a dressé, pour infractions aux lois sur le travail, 1.264 procès-verbaux, s'appliquant à 9.156 contraventions : Le nombre des procès-verbaux avait été de 703 en 1894, 1.332 en 1895, 1.612 en 1896.

La Commission supérieure du travail, dans ses derniers rapports, après avoir constaté que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts avait dû prendre, à Paris, le parti de ne plus autoriser les enfants à interpréter la chansonnette de café-concert, s'était demandé s'il n'était pas nécessaire d'aller plus loin et d'étendre aux départements l'interdiction radicale qui a été édictée dans la capitale.

Des démarches ont été faites dans ce sens par le ministre du commerce auprès de son collègue.

La Commission insiste à nouveau sur l'intérêt que présente cette question.

France et Angleterre

Tandis que les relations politiques entre la France et l'Angleterre paraissent manquer chaque jour davantage de cordialité, le cours de leurs transactions commerciales se poursuit, mais inégalement.

La Chambre de commerce anglaise de Paris vient de publier un résumé significatif du mouvement des échanges entre les deux pays, pendant la période écoulée entre 1872 et 1896.

Il en résulte qu'en 1872 les Anglais faisaient entrer en France pour 665 millions 960.038 fr. de marchandises représentant plus de 18 0/0 des importations totales effectuées sur notre territoire ; en 1896, leurs envois étaient réduits à 510.606.593 francs.

Au contraire, la France produisait, en 1872, 935 millions 527.862 fr. de marchandises ; en 1896, ce chiffre s'est élevé à 1 milliard 33 millions 296.597 francs.

Le chiffre de nos exportations pour l'Angleterre est donc monté de 24 à 300/0 de nos exportations totales.

Ces chiffres ont une importance qui ne saurait être méconnue.

Les créoles militaires

Les préoccupations causées par l'attitude de l'Angleterre ont déterminé M. Guillaud à ne pas montrer à l'égard de l'incorporation des jeunes créoles de la Réunion les réticences de ses prédécesseurs au ministère des colonies.

La classe 1895, qui devrait être, depuis deux ans, sous les drapeaux, et qui a été seulement recensée, est appelée à accomplir sa dernière année de service effectif. Elle sera convoquée le 1^{er} février, pour être incorporée dans les cadres de conduite du bataillon et de la batterie qui partent de Marseille le 10 janvier.

Le bataillon d'infanterie de marine formera la garnison de Diego-Suarez. Les six cents créoles qu'il incorporera devront être fiers du rôle de troupe de sécurité du point d'appui de la flotte en voie d'organisation.

L'armement des ouvrages de défense sera assuré par la batterie d'artillerie de marine renforcée du restant du contingent de la Réunion, soit cent cinquante hommes environ.

L'incorporation des créoles et l'organisation d'une garnison sérieuse à Diego-Suarez nécessitent l'envoi de France de seize officiers et de deux cent vingt hommes de troupes de l'infanterie de marine. Chaque port fournit les éléments d'une compagnie. L'artillerie de marine fait partir quarante officiers et quarante-huit sous-officiers ou canonniers.

Les Saint-Cyriens à Pétersbourg

La délégation des élèves de Saint-Cyr qui va assister aux fêtes du centenaire de l'école impériale de Pétersbourg, a quitté Paris. Cette délégation comprend le commandant Souhier, chef de mission; le capitaine Dehay, le sergent-major Rochard et l'élève Lalande, majors des deux promotions. La mission s'arrêtera deux jours à Berlin qu'elle visitera.

25,000 fr. à l'Ecole des Mines

Un généreux donateur, M. Thomas Egleson, professeur doyen de l'Université de Colombie de New-York, officier de la Légion d'honneur, vient de remettre entre les mains du consul de France la somme de 5,000 dollars qu'il offre comme marque de sa gratitude à l'école des mines de France, dont il fut autrefois un des élèves distingués. Ce don est destiné à enrichir ses collections minéralogiques.

Un jour de l'An menaçant

Le jour de l'An sera une date historique, marquée peut-être par des événements graves à Cuba. Les commissaires des Etats-Unis à la Havane viennent de lancer une proclamation annonçant qu'ils prendront le 1^{er} janvier solennellement possession du pouvoir, au nom du gouvernement américain, et que la garnison espagnole de la Havane devra évacuer la capitale le même jour. On craint d'autant plus vivement des troubles à l'occasion de la transmission des pouvoirs et de l'embarquement des troupes espagnoles que des désordres, encore partiels, il est vrai, sont signalés sur plusieurs points de la perle des Antilles. Le général Brooke, gouverneur militaire américain de la Havane, vient d'arriver et prend des mesures énergiques pour parer à tout événement.

La retraite de Deibler

On annonce que Deibler prend définitivement sa retraite. On parle de son fils ou de son gendre pour lui succéder.

A ce propos, rappelons que l'exécuteur des arrêts criminels touche un traitement de 6,000 fr. par an. Il reçoit en outre, une indemnité de 10,000 fr. pour l'entretien de la guillotine et le loyer du local où est remise la sinistre machine. En cas de déplacement, les frais de voyage sont naturellement remboursés au bourreau par le Trésor dont la charge est, de ce chef, d'environ 60,000 fr.

En vingt années, Deibler a donc coûté à l'Etat, 1,200,000 fr. : ce qui fait une moyenne d'environ 23,000 fr. pour chacune des cinquante-deux exécutions auxquelles il a procédé.

Petites nouvelles

Pègues et Rolland, les deux survivants de Sidi-Brahim, sont arrivés à bord du Général-Chanzzy, courrier rapide d'Alger.

On mande de Londres : « un autre cas suspect de peste bubonique a été constaté parmi l'équipage du steamer Golconda. Le malade a été débarqué à Gravesend. Le navire a été complètement désinfecté ».

— Le gros lot de 100,000 fr. au dernier

tirage des bons de l'exposition de 1900, a été gagné par une rentière d'Amiens.

— Le Dépôt des condamnés, plus connu, dans le public, sous le nom de Grande-Roquette et, dans le monde spécial des escarpes, sous celui d'« Abbaye de Cinq-Pierres », va être abattu comme Mazas et Sainte-Pélagie.

CHRONIQUE LOCALE

Travaux publics

Dans les états d'avancement que M. le ministre des travaux publics vient d'arrêter, nous relevons les noms des conducteurs ci-après employés dans le Lot :

Conducteurs principaux : MM. Floirac, Labro Lubin, Brugidou.

Conducteur de 1^{re} classe : M. Carlin.

Conducteurs de 2^e classe : MM. Théron Pierre, Nigou, Combes Jean, Cros Paul, Cabilat.

Conducteurs de 3^e classe MM. Lagarde, Arnaud, Bourgeois, Peyrot.

Ces avancements auront leur effet à dater du 1^{er} juillet 1898

CAHORS

Tabacs

Par arrêté de M. le Directeur général des Manufactures de l'Etat, en date du 22 décembre :

M. Roques, Entrepeneur à Cahors, a été nommé Inspecteur-Entrepeneur sur place :

M. Gilliard, sous-Inspecteur de culture à Cahors, dont l'emploi est supprimé, a été nommé au même grade, à Souillac, en remplacement de M. Armand, Entrepeneur décédé.

Bibliothèque populaire de Cahors

La bibliothèque populaire sera fermée dimanche 1^{er} janvier et ouverte lundi 2, de 10 heures à 11 heures 1/2.

Au 7^e

M. Piot, capitaine au 7^e de ligne, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La médaille militaire est conférée à M. Casteran, adjudant, également au 7^e.

Bourse aux vins

La commission d'organisation du grand marché-foire aux vins, qui doit avoir lieu mardi prochain 3 janvier 1899 à Cahors, prévient les exposants d'échantillons que vu l'embourgeoisement de plus en plus croissant qui se produit à la Bourse, par les nombreux porteurs d'échantillons, cette dernière restera ouverte dimanche 1^{er} janvier 1899 de 1 heure à 5 heures du soir.

La Commission.

Théâtre

Nous sommes très heureux d'apprendre que M. Vidal, l'excellent directeur du théâtre français de Toulouse, est en pourparlers avec la municipalité de Cahors, pour donner dans notre ville une représentation du succès du jour *l'Ainée*, de Jules Lemaitre.

La troupe de M. Vidal est très goûtée à Toulouse, où elle plaît par le sérieux de ses représentations et l'excellente tenue de ses artistes.

Nous espérons que la municipalité ne négligera rien pour permettre au public cadurcien de passer une agréable et intéressante soirée.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 décembre

Au début de l'audience, le tribunal a reçu la prestation de serment de M. Abel Vialard, nommé surnuméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Le tribunal condamne ensuite Jean Combedouze, de Lascabanes; Eugène Bonnet et Félix Baldy, de Villesèque, à 16 fr. d'amende chacun pour avoir tendu des pièges aux grives.

— Adrien Combaltbert, de Varnac, surpris en action de chasse sans permis, est condamné à 25 fr. d'amende, à la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Autres affaires jugées :

Vagabondage et mendicité. — Jean-Baptiste Pinouquère, âgé de 38 ans, né à Bordeaux, et Paul Gibert Lamelle, âgé de 26 ans, né à Paris, sans domicile fixe, surpris en flagrant délit de vagabondage et de men-

dicité, sont condamnés à un mois de prison chacun.

Vol. — Claire Baron, veuve Laborie, âgée de 61 ans, des Junies, commune de Cahors, prévenue d'avoir, dans le courant du mois de décembre, soustrait divers objets mobiliers au préjudice de M^{me} Boudou, est condamnée à un mois de prison.

Détention de faux poids. — Barthélemy Guignes, âgé de 65 ans, boulanger et charcutier à Castelnau, qui a contrevenu à l'article 3 de la loi de 1851 en détenant dans son magasin un poids de 500 grammes démunis de plomb est, condamné à 16 fr. d'amende.

Tentative de vol. — Rose Andrieux, de Francoulès, âgée de 46 ans, s'est introduite pendant la nuit du 11 au 12 décembre, dans un garde-ple appartenant au sieur Louis Baldy. Elle déclare au tribunal qu'elle y était entrée pour y prendre un peu de paille pour allumer son feu.

La prévenue qui a déjà subi deux condamnations pour vol, est condamnée une troisième fois à huit jours de prison.

Contravention à la police des chemins de fer. — Pierre Catays, âgé de 29 ans, et Marcelin Panissé, âgé de 24 ans, de Lafrançaise (Tarn-et-Garonne), qui ont contrevenu à l'article 21 de la loi du 15 juillet 1854, en voyageant sans billet de Saint-Géry à la gare de Cabessut-Cahors, sont condamnés à 16 fr. d'amende chacun.

Coups et blessures. — Marie Parédou, épouse Valat, âgée de 55 ans, ménagère à Cros, a donné, dans la journée du 13 décembre, vers les 5 heures du soir, un coup de parapluie à un nommé Sylvain Vingès, et lui a fait une blessure à l'œil.

Le tribunal faisant, à la prévenue l'application de l'article 311 du Code pénal; la condamne à six jours de prison, en la faisant bénéficiaire de la loi Bérenger.

Appel d'un jugement d'un tribunal de paix. — Lucie Lacroix, épouse Soullignac, forgeron à Albas, prévenue de violences légères et d'injures envers la femme Couture, avait été condamnée le 5 octobre dernier, par le juge de paix de Luzech, à cinq jours de prison.

Le tribunal confirme le jugement et réduit la peine à trois jours de prison.

Outrages envers un agent chargé d'un service public. — Le 17 novembre dernier, le sieur Fauré, porteur de contraites, se présentait au domicile du sieur Soullignac, forgeron à Albas, pour faire la saisie des meubles.

La femme Soullignac s'opposa à cette saisie et couvrit d'injures le porteur de contraintes, agissant dans l'exercice de ses fonctions.

Le tribunal condamne la femme Soullignac à six jours de prison, avec application de la loi Bérenger.

La fin de cette longue audience, qui n'a été levée qu'à six heures du soir, est consacrée à une affaire de falsification de lait reprochée à Mme Gabrielle Gintraud, épouse de Bayle, propriétaire à Cabessut-Cahors, dont les débats avaient commencé à l'audience de jeudi dernier.

On procède à l'interrogatoire de Mme de Bayle, qui nie avec la dernière énergie avoir mis de l'eau dans le lait qu'elle vend.

M. le procureur de la République lui demande si elle accepte le débat sur les faits de falsification relevés par la déposition du témoin Mage, à la fin de la dernière audience faits qui constituent le délit de tromperie sur la marchandise vendue.

Sur les observations de M^e Lagarrigue, avocat de Mme Bayle, cette question est réservée.

Le ministère public prononce alors son réquisitoire, qu'il divise en deux parties : Dans la première, il envisage la falsification matérielle du lait et propose au tribunal, si un doute subsiste sur ce point, de confier à une tierce expertise la solution de la question ;

Dans la deuxième partie, M. Dufrêche, avec beaucoup de talent, justifie la prévention qui est reprochée à Mme de Bayle et conclut à ce que la culpabilité de cette dernière soit reconnue par le tribunal.

Le tribunal renvoi à quinzaine la plaidoirie de M^e Lagarrigue

Remise sur les cotes foncières

La loi du 21 juillet 1893 dispose que le dégrèvement des petites cotes foncières (cotes foncières des propriétés non bâties ne dépassant pas au total pour la part de l'Etat et pour le même contribuable la somme de 25 francs), ordonné par la loi du 21 juillet 1897, sera de nouveau effectué en 1899.

Pour simplifier les formalités imposées aux contribuables, il a été décidé que les propriétaires qui ont déjà obtenu le dégrèvement en 1898 obtiendront d'office et sans nouvelle déclaration en 1899, le même dégrèvement qu'en 1898, à condition de remplir les trois conditions suivantes, ils devront :

1^o Ne pas être imposés, en 1899, à plus de 20 francs (part de l'Etat) de contribution personnelle-mobilière ;

2^o N'avoir aliéné la propriété ou l'usufruit d'aucune des parcelles de terrain comprises dans les cotes figurant sur leur déclaration de 1898 ;

3^o N'avoir acquis la propriété ou l'usufruit d'aucune nouvelle parcelle de terrain.

L'avis imprimé au dos des avertissements de 1899 et relatif à la présentation de nouvelles déclarations n'est pas applicable aux contribuables de cette catégorie.

La formalité d'une déclaration nouvelle n'est maintenue qu'à l'égard :

1^o Des contribuables dont la situation se sera modifiée à raison d'acquisitions ou d'aliénations d'immeubles, mais qui, malgré ces modifications, se trouveront encore dans les conditions voulues pour obtenir un dégrèvement ;

2^o Des contribuables auxquels il n'a pas été accordé de dégrèvement en 1898, mais qui y auront droit en 1899.

La déclaration de ces contribuables devra être rédigée sur une formule imprimée mise gratuitement à leur disposition dans les mairies et dans les perceptions. Elle devra, à peine de nullité, être déposée dans le délai d'un mois à partir de la publication du dernier rôle foncier ou personnel-mobilier intéressant le contribuable.

Le public trouvera dans les mairies et dans les perceptions des instructions détaillées pour la rédaction des déclarations.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 1^{er} JANVIER 1899

Salut à l'Aigle Russe (Allegro)	Signard.
La fête Printemps (Ouverture)	J. Roux.
L'Almée (Polka) pour piston	E. Perchet.
Les joies de la chaumière (Fantaisie)	H. Perret.
Vieux Refrains (Quadrille)	

(Sur des airs populaires arrangés par E. LINSAC et F. RIVIÈRE)

De 3 heures à 4 heures
(Allées Fénélon)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 31 décembre 1898

Naissances

Lescure, André-Marie-Antony, impasse de la Citadelle.

Chassaing, Charles-Pierre, rue J. Castagné.

Décès

Correch, Félicie-Christine, veuve Martres, 80 ans, rue de la Liberté, 7.

Bach, Louis, 5 mois, rue du Port-Bullier, 4.

Arrondissement de Cahors

MERCÜES. — Nomination. — M. Capy, conseiller municipal, vient d'être nommé, par M. le Préfet, délégué administratif pour la révision des listes électorales.

On ne pouvait faire un meilleur choix.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Etat civil de la commune pour 1898. — Naissances : sexe masculin, 23, sexe féminin, 19, soit 42 naissances.

Mort-né : 1.
Décès : sexe masculin, 21, sexe féminin, 19, soit 41 décès.
Mariages : 12.
Divorce : 1.

MONTCUQ. — Société de secours mutuels « les Prévoyants ». — Les membres de la Société se sont réunis en assemblée générale le 26 décembre pour la formation du bureau.

Ont été élus :

MM. Boudou Antoine, président.
Bouchet François, vice-président.
Guignes Louis, secrétaire.
Andrieu, charpentier, sous-secrétaire.
Tarenques Henri, trésorier.
Saly Antoine, censeur.

ST-JEAN-DE-LAUR. — Conférence. — Dimanche prochain, 1^{er} janvier 1899, aura lieu, après vêpres, à la mairie, une conférence populaire avec projections lumineuses. Sujet : Voyage à travers Paris.

Arrondissement de Figeac

CAJARC. — Droits de places — M. Gimbergues Léon a été déclaré adjudicataire des droits à percevoir sur les places de la commune, moyennant le prix annuel de 1131 francs et pour une durée de 3 années à partir du 1^{er} janvier 1899.

Arrondissement de Gourdon

SAINT-SOZY. — Dimanche dernier les électeurs de la commune étaient convoqués pour élire trois conseillers municipaux.

Ont été élus :
MM. Galand Paul, par 132 voix.
Vernet Antoine, par 126 voix.
pour la section de Saint-Sozy et M. Lafaurie Etienne, par 99 suffrages pour la section de Mayrac.

VAYRAC. — Vols. — Depuis quelques jours une bande de voleurs exploite les environs de Vayrac. Tout dernièrement on enlevait une caisse d'œufs dans la gare de Vayrac, la semaine dernière on pénétrait dans une maison habitée au Causse de Bétaïlle, chez le sieur Besserve, où l'on déroba une certaine somme d'argent et du linge. Le lendemain à Mazerolle, chez le sieur Larches, il était enlevé une somme de plus de 200 francs et divers effets mobiliers. Dimanche matin 25 décembre, avec une audace inouïe, vers les 8 heures 1/2 du matin, un nouveau vol était commis sur le bord du chemin de grande communication de Sarlat à Aurillac. Les voleurs cassaient un carreau et pénétraient dans l'intérieur de la maison, enlevaient huit draps de lit en toile de ménage tout neufs, du lard, de la graisse etc. La gendarmerie est sur les dents ; plusieurs visites domiciliaires ont eu lieu, du linge volé a même été saisi. Il serait à désirer que cette bande de filous fut mise à l'ombre le plus tôt possible. Nos campagnards sont toutes effarés.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation qui a commencé aujourd'hui par la réponse des primes, paraît devoir se terminer dans de bonnes conditions pour les acheteurs, qui rencontreront les plus grandes facilités pour les reports.
Quelques ventes provoquées par la réponse des primes n'ont pas permis de conserver les plus hauts cours cotés hier.
Le 3 0/0 reste à 101,87 au lieu de 101,95 clôture précédente; le 3 1/2 0/0 recule à 104,27; l'amortissable ferme à 101,30.
La Banque de France est à 3,750.
Le Crédit Foncier s'inscrit à 726, le Crédit Lyonnais à 864, le Comptoir National d'Escompte à 588 et la Société Générale à 542.
La Banque spéciale des valeurs industrielles se traite à 253.
Le Suez finit à 3,592.
Les Chemins français clôturent : le Lyon à 1,897, le Midi à 1,445, le Nord à 2,409 et l'Orléans à 1,810.
L'Italien reste à 94,92, l'Extérieure à 46,75, le Turc D à 22,87 et la Banque Ottomane à 550.

Le Portugais vaut 24,40 et le Russe 3 0/0 1891 95,05.
Les actions Novo-Pavloyka sont demandées sur le marché en Banque à 145. Le marché des obligations 5 0/0 de cette société sont très bien tenues.

MARCHES

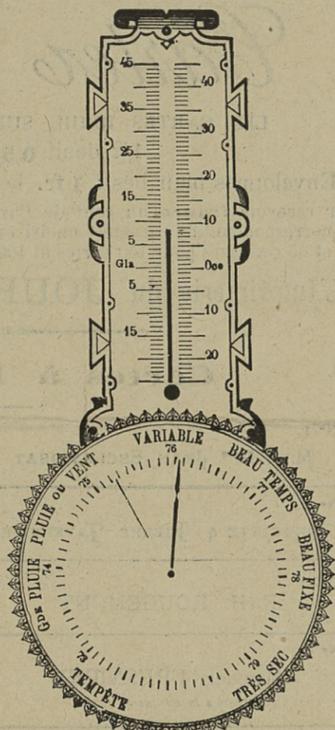
Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENES	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	175	141	58 à 74
Vaches.	11	7	48 à 60
Moutons.	653	436	65 à 88
Porcs.	1559	»	56 à 60

La Vilette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	1963	1872	0.54 à 0.96
Vaches.	437	397	0.58 à 0.95
Taureaux.	284	272	0.44 à 0.74
Veaux.	1590	1340	0.75 à 1.28
Moutons.	14365	14762	0.68 à 1.20
Porcs.	5022	5022	0.88 à 1.40

Bœufs. — Vente lente.
Vaches. — Vente lente.
Taureaux. — Vente lente.
Veaux. — Vente mauvaise.
Moutons. — Vente lente.
Porcs. — Vente passable.



Baro-Thermomètre.
Température minima du jour : 2.4
Id. maxima de la veille : 9.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 5.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

HERNIES

Guérison radicale par le Bandage électro-médical des docteurs MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 108, rue de Rivoli. Application des appareils à Villeneuve-sur-Lot, le 28 Décembre hôtel de France. — Cahors mardi 3 Janvier de 9 heures du matin à 8 heures du soir, hôtel des Ambassadeurs. — Montauban, le 5 hôtel du Midi. — Moissac le 7 hôtel du Luxembourg.

M. MARIE revient en janvier et juillet. Nos Bandages électriques seuls guérissent. 47 ans de Merveilleux succès
Traitement par correspondance

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille
Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale grâce au soin et à l'intelligence, qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès aujourd'hui se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

II

Tous les regards se tournèrent avidement de ce côté, et on vit s'avancer, appuyé sur le bras de son domestique, en grand uniforme, toutes ses plaques, toutes ses décorations garnissant la poitrine, le vice-amiral Adalbert de Cordouan, le grand-père de l'accusé.

Le président des assises, qui allait donner la parole à l'avocat général, s'arrêta stupéfait.

Le procureur, levé à demi, se rassit. La curiosité, allumée dans tous les yeux, était si vive, que le silence se fit instantanément profond, solennel, anxieux.

Le vieillard, avec sa barbe blanche, ses cheveux blancs, le regard assuré et fier, s'avancait lentement, fixant le tribunal, l'assistance.

— Je vous demande, monsieur le président, dit-il avant d'être parvenu à la barre, la per-

mission de dire quelques mots.

— A quel titre ?
— Je suis le grand-père de l'accusé.
— Je le sais, monsieur l'amiral.
— C'est à ce titre que je vous prierais de m'accorder quelques minutes d'attention.
— Je ne sais si je puis vous autoriser...
— Votre pouvoir est discrétionnaire, et c'est dans l'intérêt de la cause.

Le président semblait consulter du regard les assesseurs, le procureur général, les avocats, les jurés.

Il paraissait fort embarrassé. Dans le public des murmures éclataient :
— Qu'il parle ! Laissez parler !

Ce désir avait l'air partagé par tout le monde. Une même curiosité s'allumait dans tous les regards, et l'accusateur et le défenseur n'ayant fait aucune opposition, le magistrat dit :

— Parlez, monsieur de Cordouan.

L'amiral était en ce moment devant le tribunal, à quelques maîtres à peine d'Edgar, qui le regardait anxieusement, se demandant s'il avait quelques révélations à faire, s'il avait découvert quelque chose, trouvé quelque preuve.

Henri Soulac avait senti ses angoisses le reprendre, et Tartas, qui n'était guère rassuré depuis la question indiscrète qui lui avait été posée au sujet de sa mère, tremblait de tous ses membres dans le coin où il s'était réfugié.

Aux premiers mots prononcés par le vieux marin, les espérances du pauvre Edgar s'élevèrent et la quiétude reentra dans l'âme

d'Henri Soulac et de son misérable complice.

Le vice-amiral ne savait rien, n'avait rien appris. Il ne se faisait pas d'illusion sur le sort qui attendait son petit-fils.

— Je vois, à la tournure que les débats ont pris, dit-il en commençant, que mon malheureux Edgar est perdu... Tous les efforts faits pour découvrir le misérable qui a ourdi cette intrigue, qui a armé le bras du meurtrier, ont été inutiles. Si Edgar le soupçonne, si je le soupçonne moi-même, si d'autres personnes partagent nos doutes...

Et en disant ces paroles, le vieillard s'était machinalement retourné et ses regards s'étaient portés sur Henri Soulac.

Le coquin était devenu livide.

Mais l'amiral poursuivit :

—... Si son nom a été prononcé entre nous, sa culpabilité discutée, personne de nous n'est assez sûr pour l'accuser... Il faut donc en faire son deuil... Le coupable restera impuni et l'innocent sera condamné.

Un violent tumulte s'était élevé dans l'auditoire. De toutes parts, des cris montaient :

— Nommez-le ! Parlez !

Henri Soulac s'était levé, éperdu, comme si déjà il avait été désigné, marqué au front.

Tartas cherchait à fuir.

L'huissier cria dans le bruit :

— Silence, Messieurs, silence !

Le président frappait sur son bureau et réclamait aussi le silence.

— Si on ne se calme pas, dit-il, je vais faire évacuer la salle.

Aussitôt le bruit s'apaisa et l'amiral reprit :

— Cet homme, nous n'avons pas le droit de le désigner ; car, nous devons l'avouer, il a si bien pris ses mesures que notre accusation ne reposerait sur rien... Nous ne serions pas crus... Edgar est donc perdu, mais il ne quittera pas du moins le banc d'infamie, sans avoir la consolation qu'il n'était pas condamné ici dans le cœur de tous...

Cent cris partirent de la salle :

— Non ! Non !...

Le président se leva furieux.

— Ces manifestations sont indécentes ! cria-t-il. Si ces cris continuent, je retire la parole à M. de Cordouan, et je fais évacuer la salle.

Un silence profond se fit instantanément.

Edgar pleurait à chaudes larmes sur son banc, et les gendarmes qui le gardaient se mouchaient bruyamment à côté de lui.

L'amiral dressa la tête. On eût dit qu'il était à son banc de quart, en pleine bataille ou en pleine tempête, faisant face à tous les périls.

Il continua d'une voix plus haute :

— J'ai tenu à venir ici, publiquement, devant tous, dire à Edgar que son grand-père lui restait, que son grand-père ne l'a jamais cru coupable et ne cessera de l'estimer et de l'aimer.

Edgar, étreint par l'émotion, répondit d'une voix à peine perceptible :

— Merci, grand-père, merci !... Même condamné, je me croirai acquitté maintenant puisque je le suis par vous !

Dans l'audience tout le monde pleurait.

(A suivre.)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XI

LA CHAMBRE NUMÉRO 6

En ce moment Joseph Arnould renversa la lampe...

Quelques minutes se passèrent pendant lesquelles on entendit un cri s'étouffer dans un râle...

Ensuite, la grande fille dit, apostrophant son aîné d'un ton aigre :

— Rallume la lampe poltron. L'affaire est dans le sac.

La lampe rallumée éclaira le corps de Gaston des Armoises couché en travers de celui du colporteur, Anthime Jovard. La hachette de Marianne lui avait fendu le front — et le couteau de François s'enfonçait jusqu'au manche dans sa poitrine. La nuque, fracassée par le marteau d'Agnès Chassard, baignait dans une boue faite de cervelle et de sang

Les assassins ne demeurèrent qu'un reste de temps à considérer leur ouvrage. Puis, la bande entière se rua sur ces débris humains comme la meute sur la curée. Chacun voulait avoir sa part du butin.

— A moi les bagues !

— A moi la montre !

— A moi la chaîne, les breloques, la bourse ! Joseph — agenouillé, coula ses doigts crochus dans les vêtements de la victime.

— Il est là fit-il en tâtant.

Une sorte de rugissement sortit à la fois de toutes les gorges oppressées :

— Le portefeuille ?

— Je le tiens !

L'aîné des Arnould se remit lentement sur ses pieds.

— Voici l'objet :

Il ajouta, en parcourant de l'œil les regards enflammés et les faces livides.

— Ça vous fait de l'effet, pas vrai ? A moi aussi, non d'un million ! Dire que cette machinette de maroquin est grosse de toute une fortune !

— Ouvrez-lui le ventre un peu, pour voir, demanda la grande fille, qui haletait d'impatience.

Joseph tira du portefeuille une liasse de bank-notes qu'il agita triomphalement. :

— Savez-vous calculer, chéris ? Le paquet de cinquante chiffons, — et chacun d'eux vaut mille francs !

Il y eut un frémissement et un éblouissement. Agnès Chassard ne parlait pas. Mais sa prunelle lançait l'éclair fiévreux de l'or. Car

son rêve lui montrait les précieux « chiffons » se métamorphosant en boisseaux de louis. L'ivresse jaune lui montait au cerveau.

Soudain, sa griffe s'allongea, prompte irrésistible.

Et le paquet de billets de banque, cueilli, pour ainsi dire, entre les doigts de Joseph, — s'engouffra dans la vaste poche de son jupon..

— On vous gardera cela fit elle. C'est une somme. Vous êtes trop jeunes !..

Le mouvement et la phrase déterminèrent une violente explosion.

— Doucement ! s'écria le fils aîné. Si nous sommes trop jeunes vous êtes trop soigneuse. Ramasser ce qui ne traîne pas !..

— L'argent est à nous comme à vous, ajouta Marianne.

— Nous l'avons bien gagné, appuya François.

— Partageons conclut Sébastien, à qui l'énoncé du chiffre avait fait oublier le horizon reçu dans la lutte.

— Je représenté feu votre père, ergota la veuve séchement. Nous étions mariés sous le régime de la communauté. Tout ce qui est ici m'appartient..

— Oui, risposta, le vigaro, jusqu'à ce que vous nous ayez rendu nos comptes..

— Nous sommes majeurs, grogna François.

— Partageons ! répéta Sébastien.

L'hôtesse fit un geste énergique de refus :

— Partager ?... Jamais ! on me couperait plutôt en morceaux !..

Autour d'elle, toutes les physionomies étaient sombres. Un murmure de colère s'éleva, gran-

dit et éclata en menaces :

— Maman, ne nous forcez pas à vous manquer de respect !

— Encore une fois, partageons, — ou il y aura du grabuge.

Les deux cadets et sa fille aînée marchaient sur la vieille femme avec des intentions d'une hostilité non équivoques. Le fils aîné ne bougeait point. Il réfléchissait.

Une nouvelle bataille allait avoir lieu. A qui resterait la victoire ? Dans l'ordre des choses logiques, le cas ne présentait pas l'apparence d'un doute : la jeunesse robuste et dépourvue de scrupules de Marianne, de François et de Sébastien devait avoir — promptement — raison de l'obstination d'une sexagénaire.

Cependant pas une ombre d'inquiétude ne rembrunissait le masque parcheminé de celle-ci. Son regard dur et froid se promenait sans crainte sur ses trois adversaires qui se rapprochaient d'elle..

Quand l'attaque imminente fut près de la toucher, elle n'ébaucha aucun mouvement défensif ; elle se contenta de siffler doucement..

Un énorme chien des montagnes montra sa tête léonine à l'orifice du couloir secret. L'hôtesse appela :

— Ici, Turc !..

Le molosse vint, en rampant, se coucher à ses pieds.

— Celui-là n'est pas un ingrat, reprit-elle en le caressant de la main. C'est moi qui l'ai élevé. Je ne conseillerai à personne de me molester devant lui..

(A suivre.)

Bibliographie

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuillets contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



Nous livrons tous les instruments de musique, spécialité Accordéons, première qualité à des prix d'un bon marché étonnant, et envoyons notre Catalogue illustré franco et gratis. Port de lettres 25 cts.
Severing & Comp., Neuenrade (Allemagne).

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

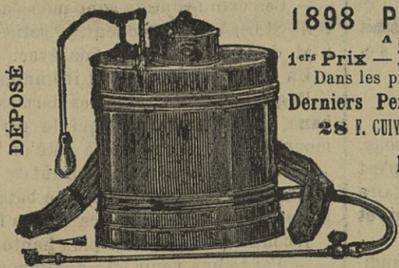
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Soul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris
56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE
et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.

Envoi franco du Catalogue

Nos représentants à Cahors sont MM. Mandelli, père et fils, 26, Bd Gambetta

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.

Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M^{me} JEAN ESCLAUVISSAT

N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE TAVERNIER

N° 3. F.-H. ROUGEMONT

N° 4. MAURICE FRESNIEUX
Attaché à la Banque de France

N° 5. M. BOULDOIRE
AURILLAC.

N° 6. M. & M^{me} GUSTAVE BRISSAC
7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.

N° 7. Madame R. BOUSSENARD

N° 8. R.-M. BONVALOT

N° 9. LUCIEN ROUGIER
LICENCIÉ EN DROIT

N° 10. P. SOURDINAIN

N° 11. R. MIRANDOL
BERGERAC (DORDOGNE).

N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT
Sergent-major au 223^e de ligne

N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals

N° 15. Gaston Bergerat

N° 16. Alexandre Decourcelles
Médecin

N° 17. Daniel & Charles Franqueville
BORDEAUX

N° 18. Madame Jean Haudoire
Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquis
Étudiant en Droit

N° 20. H. Bourdier

N° 21. Madame H. Suchet

N° 22. Baptiste Rambrac

N° 23. René Duchesne

N° 24. A. Coulon